



## Prairie

N°02

23/07/2019



### Rédacteur du bulletin

Olivier GAILLARD  
**FREDON LIMOUSIN**  
[olivier.gaillard@fredon-limousin.fr](mailto:olivier.gaillard@fredon-limousin.fr)

### Directeur de publication

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

### Diffusion

Chambre régionale  
d'agriculture Nouvelle-  
Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle Aquitaine  
Prairie – N°2 du  
23/07/2019 »**



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Campagnol terrestre

- Populations en phase de basse densité sur la quasi-totalité du Limousin. **L'évaluation des populations est sous-estimée avec la période sèche actuelle.**
- Période actuelle idéale pour mettre en œuvre des méthodes alternatives de lutte : pièges, broyage, hersage, pose de perchoirs et de nichoirs, lutte contre la taupe...
- **Agissez maintenant ! En période de pic de pullulation, il est trop tard !**

### Taupes

- Présence régulière sur la région. Période de reproduction terminée. Les petits de l'hiver ont quitté les nids.

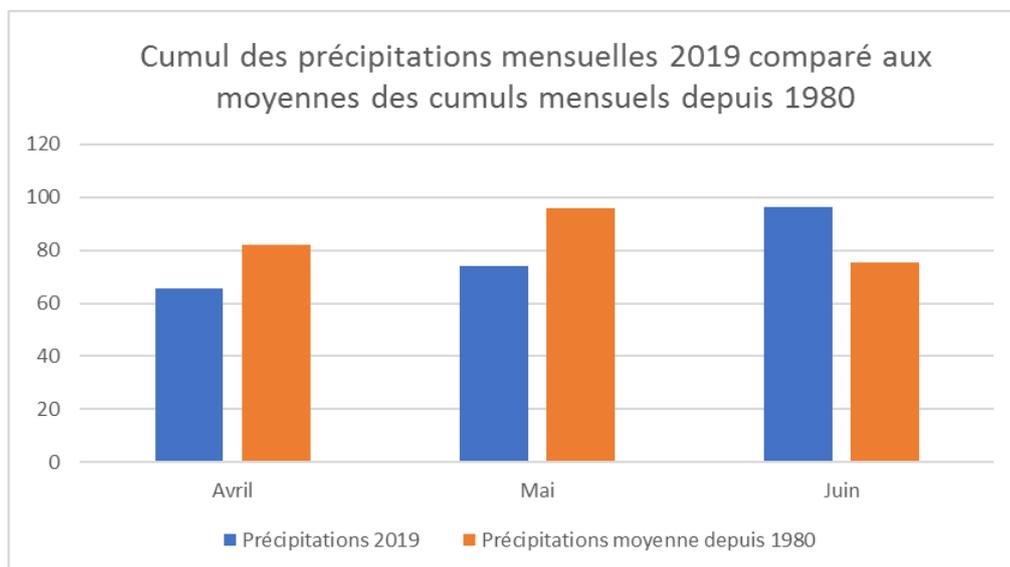
### Campagnol des champs

- Le pic de pullulation est passé en 2018 en territoire Limousin.

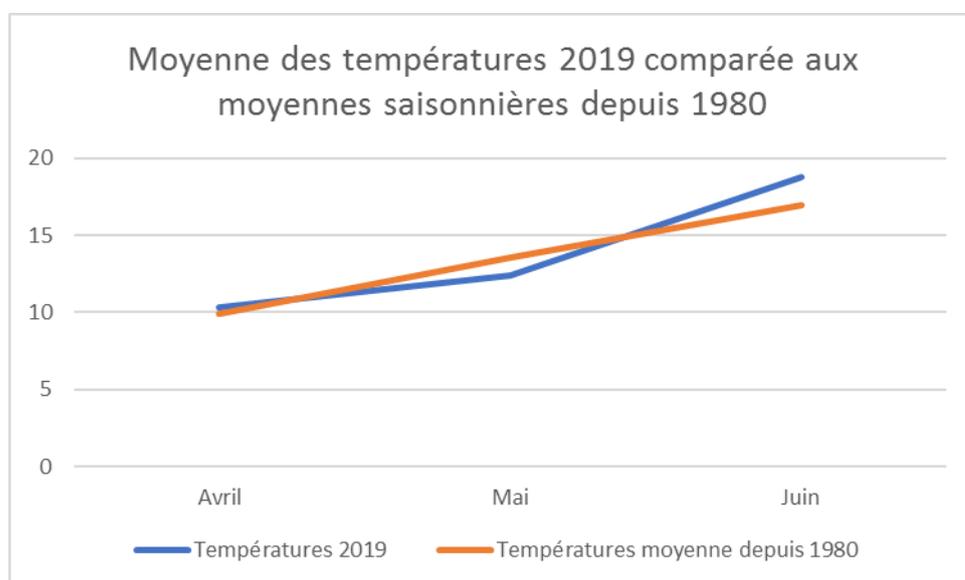
## Point climatique (Avril 2019 - Juin 2019)

### • Précipitations

Pluviométrie, sur la période, dans les normales saisonnières avec un cumul de 237 mm contre 254 mm en moyenne depuis 1980. Le mois de juin plus pluvieux a compensé les mois d'avril et mai plus secs.



### • Températures



Situation globale dans les normales saisonnières (13.8°C sur la période 2019 alors qu'elle est de 13.5°C depuis 1980).

*Sources : Moyenne des données météorologiques des stations du réseau de surveillance Limousin (Boussac, Magnac-Laval, Dun-le-Palestel, Verneuil S/ Vienne, Coussac-Bonneval, Lubersac, Objat et Tulle).*

## Etat de la végétation

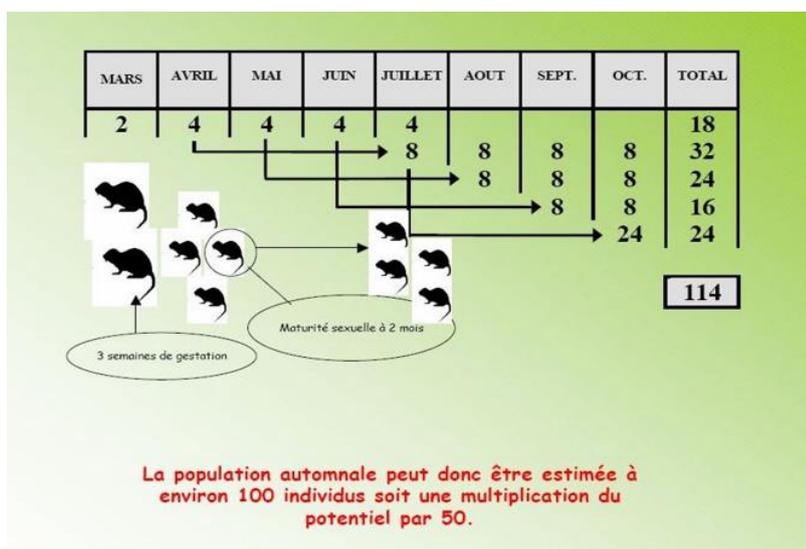
La situation climatique printanière a été favorable à une pousse de l'herbe. La situation climatique de ce mois de juillet marque un frein à cette pousse de l'herbe. Ces conditions sont globalement favorables aux campagnols.

## Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

### • Éléments de biologie

La reproduction de l'espèce débute généralement en mars-avril et se poursuit jusqu'en septembre-octobre. Un couple de campagnols terrestres va réaliser de 2 à 5 portées sur l'année. Ce taux de reproduction peut fluctuer suivant les conditions climatiques (printemps-automne doux et présence de végétation abondante). La maturité sexuelle arrive à 2,5 mois pour les femelles ou après le 1<sup>er</sup> hiver (4-6 mois) pour les naissances tardives. La gestation dure de 21 à 22 jours. Une portée génère la naissance de 4 à 6 petits.

Le campagnol terrestre **ou rat taupier** est souvent confondu avec certaines espèces de rongeurs présentes dans nos campagnes et notamment avec le campagnol des champs.



### Le campagnol terrestre :

- Longueur tête et corps : 12 à 22 cm , longueur de la queue : 6 à 11 cm.
- Poids : 80 à 180 g.
- Pelage : brun roussâtre à brun noirâtre dessus, passant progressivement au gris jaunâtre sur le ventre.
- Tête volumineuse arrondie, attache tête et corps peu marquée, yeux bruns et petits.
- Oreilles courtes

Le campagnol terrestre est un rongeur souterrain qui se nourrit essentiellement de la racine des plantes, avec une prédilection pour les végétaux présentant des racines à pivots (pissenlits, rumex, .....). Attention, il peut également se nourrir des racelles de jeunes arbres fruitiers.



**Campagnol terrestre**

(Crédit Photo : GAILLARD O – FREDON LIMOUSIN)

- **Dégâts**



**Dégâts de campagnols terrestres**

(Crédit Photo : GAILLARD O – FREDON LIMOUSIN)

Le campagnol terrestre est à l'origine de nombreux dégâts dans différentes productions. La photo de gauche montre des tumuli dans une prairie juste après la fauche, début juillet, à Saint-Vitte sur Briance (87). En haut à droite on peut observer un myrtilier, dont les racines ont été consommées, à Chamberet (19). Et, en bas à droite, un pommier qui a subi les mêmes dégâts à Concèze (19).

- **Répartition géographique du ravageur en Nouvelle-Aquitaine :**

Le ravageur est présent sur plusieurs départements de la Nouvelle-Aquitaine. Si sa présence sur le **territoire Limousin** est connue depuis de nombreuses années on peut désormais attester sa présence régulière **dans plusieurs vallées des Pyrénées-Atlantiques** ainsi que sur **certaines communes des Landes**. **En Lot et Garonne sa présence n'est actuellement confirmée que sur la commune de Casteljaloux** mais il est probablement présent sur d'autres communes.

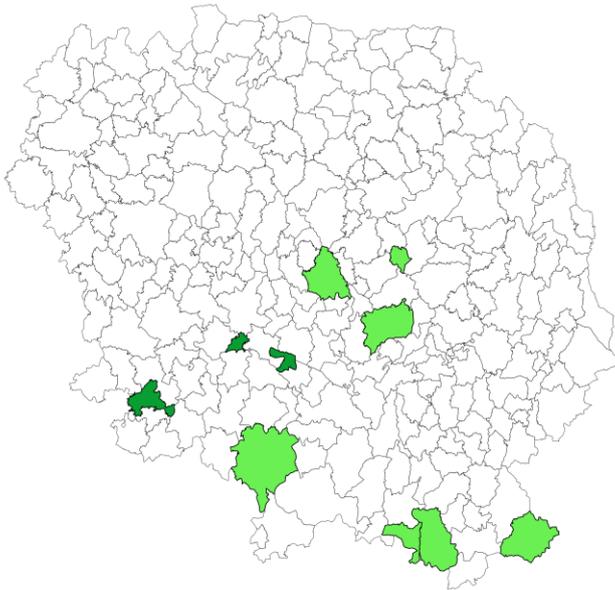


- **Situation sanitaire en Nouvelle-Aquitaine :**

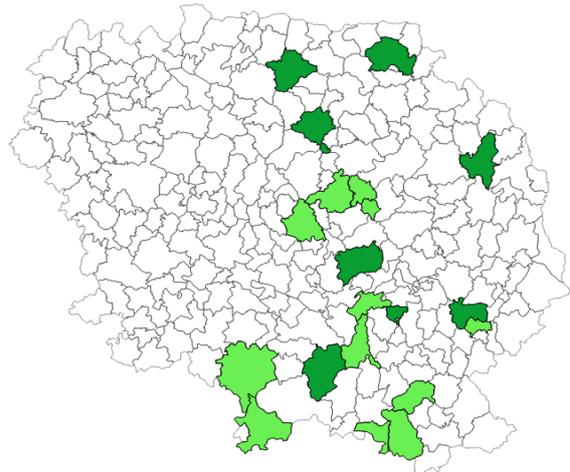
### **Pyrénées-Atlantiques, Landes, Lot-et-Garonne :**

Pour le territoire Aquitaine, aucune observation n'a été faite mais les remontées des acteurs locaux montrent une activité faible du ravageur.

## Creuse :



Carte été 2019



Carte printemps 2019

	Secteurs non prospectés	
	Absence d'indice de présence (note 0)	0%
	Densité faible (note 0.5)	1% << 10%
	Présence significative (note 1)	11% << 36%
	Moyenne infestation (note 2)	37% << 66%
	Infestation généralisée (note 3)	< 66%

Sur le secteur sud du département (cantons de Bourganeuf, Pontarion, Gentioux, Aubusson, Felletin, Crocq, La Courtine), historiquement le plus ancien en termes de population de campagnols terrestres, la densité de population de ravageurs est basse. Le secteur de Royère de Vassivière montre des signes de reprise d'activité du campagnol.

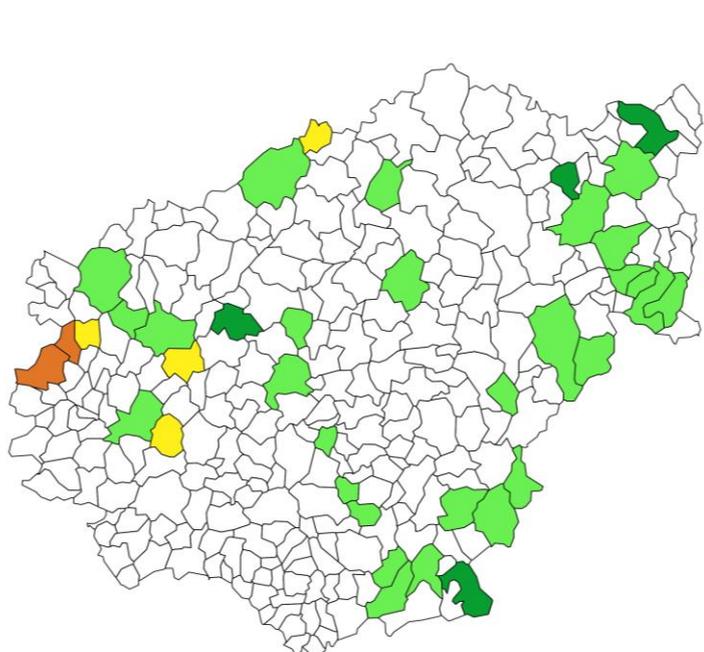
Sur les cantons limitrophes du Puy-de-Dôme (cantons de Auzances, Evaux, Chambon), on note sur les parcelles observées une absence du ravageur.

Sur le centre et le nord est du département (cantons de Aun, Chénérailles, Jarnages, Guéret, Boussac), on observe peu ou pas de tumuli de campagnols.

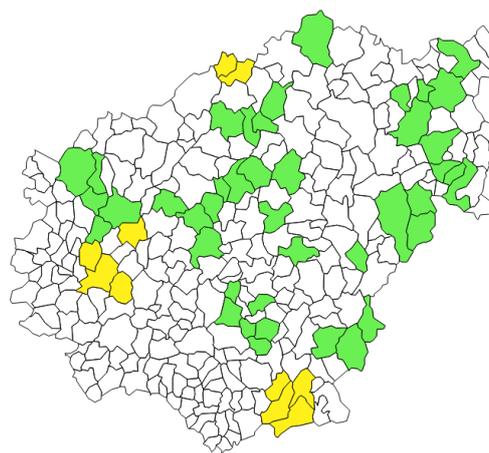
### **Conclusion des observations en Creuse :**

La situation sanitaire, sur les prairies creusoises observées, s'est maintenue à un niveau de basse densité sur une bonne partie du département. Il faut maintenir une surveillance accrue, avec l'arrivée de la sécheresse qui atténue les indices de présence du ravageur.

## Corrèze :



Carte été 2019



Carte printemps 2019

	Secteurs non prospectés	
	Absence d'indice de présence (note 0)	0%
	Densité faible (note 0.5)	1% << 10%
	Présence significative (note 1)	11% << 36%
	Moyenne infestation (note 2)	37% << 66%
	Infestation généralisée (note 3)	< 66%

**En Haute-Corrèze, sur les cantons de Bort-les-Orgues, Eygurande, Ussel et Neuvic, mais aussi sur les cantons de Lapeau et Saint-Privat** les observations réalisées montrent une activité du campagnol terrestre assez calme par rapport à celle de ce printemps. Les observations sur les communes d'Ussel et Saint-Exupéry les Roches montrent que malgré une population en basse densité le ravageur a repris une activité importante.

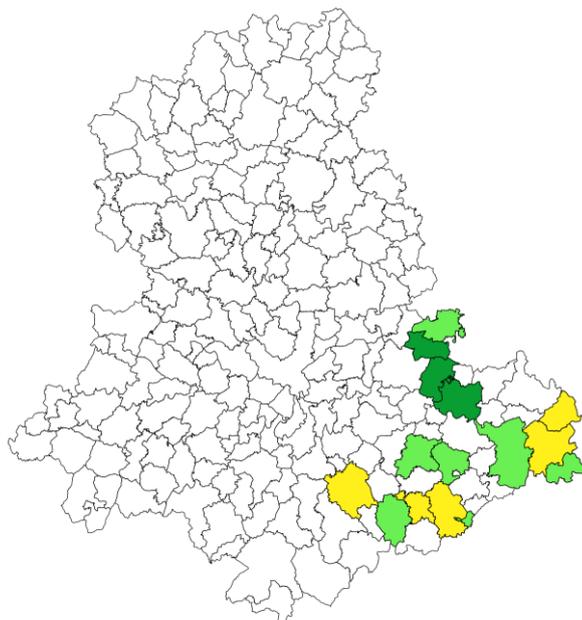
**Pour les cantons de Mercœur et Argentat, la situation de ce printemps s'est améliorée.** Les populations observées sont repassées en dessous des 10 %. Toutefois, il faut maintenir une surveillance pour savoir s'il s'agit d'une baisse d'activité ponctuelle due aux conditions météorologiques sèches ou à une baisse des effectifs du ravageur.

Sur les communes de la **zone de front**, il semble que les populations soient en phase de croissance. Les communes de Concèze et Juillac sont à des infestations de plus de 33%. Les pommiers ont subi des attaques (sûrement hivernales ou printanières), sur leur système racinaire, ce qui entraîne la mort de ces derniers.

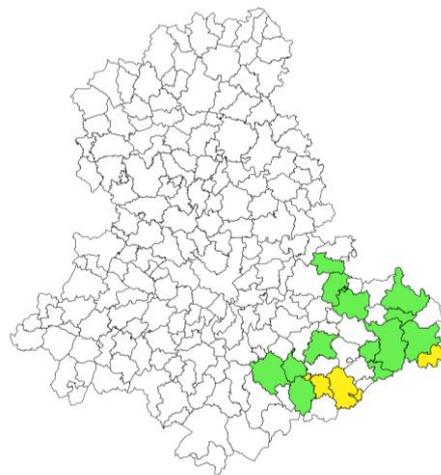
### Conclusion des observations en Corrèze :

Sur le département de la Corrèze, la situation sanitaire des prairies est à surveiller. Seulement certaines zones présentent des niveaux d'infestation à plus de 11 %. La reprise d'activité automnale (avec le retour de précipitations) est à surveiller afin de pouvoir anticiper au maximum un début de pullulation.

## Haute-Vienne :



Carte été 2019



Carte printemps 2019

	Secteurs non prospectés	
	Absence d'indice de présence (note 0)	0%
	Densité faible (note 0.5)	1% << 10%
	Présence significative (note 1)	11% << 36%
	Moyenne infestation (note 2)	37% << 66%
	Infestation généralisée (note 3)	< 66%

La présence de campagnols terrestres sur le département de la Haute-Vienne concerne toujours l'ensemble des communes des cantons d'Eymoutiers, Châteauneuf-La-Forêt. Pour le canton de Saint-Germain-les-Belles, les communes de Glanges, La Porcherie, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Vitte-sur-Briance et Vicq sur Breuilh sont concernées. Ainsi que les communes de Champnétery, Sauviat-sur-Vige, Moissannes, Saint-Denis-Des-Murs, pour le canton de Saint-Léonard-de-Noblat.

La situation géographique du rongeur en Haute-Vienne a peu évolué depuis le printemps. Il va sûrement atteindre deux autres zones du département : sur le secteur de Saint-Yrieix la Perche et de Meuzac en arrivant par les communes de Lubersac, Montgibaud, Benayes...

Pour le canton d'Eymoutiers, les observations révèlent une phase de croissance sur les communes de Beaumont du Lac et Nedde. **Les communes d'Eymoutiers et Rempnat restent en faible densité de population mais le ravageur est toujours observé.**

Pour le canton de Châteauneuf-La-Forêt, la situation s'est stabilisée mais les communes de Saint-Vitte sur Briance et La Croisille sur Briance sont à plus de 10 % d'infestation.

Pour le secteur de Saint-Germain-Les-Belles, les populations sont en phase de basses densités à l'exception de la commune de Vicq sur Breuilh qui est à plus de 10 % d'infestation.

Pour le canton de Saint-Léonard-de-Noblat, les relevés nous indiquent une évolution positive par rapport au printemps puisque les parcelles de Champnétery et Bujaleuf sont en absence d'indices de présence.

### **Conclusion des observations en Haute-Vienne :**

La pression sanitaire du ravageur est relativement stable depuis le printemps. Une surveillance est toutefois recommandée afin d'éviter une pullulation du ravageur à l'automne. Les observations sont difficiles, en raison des conditions météorologiques, et sûrement sous-estimées.

**Période de risque** : Le risque de dégâts est présent tout au long de l'année. Les campagnols terrestres dégradent les prairies de manière régulière en creusant leurs réseaux de galeries. Le risque de pullulation est plus élevé à l'automne, mais la quantité d'adultes reproducteurs qui ont passé l'hiver ne doit cependant pas être négligée, puisqu'ils sont à l'origine des populations printanières. Celles-ci sont un facteur important dans le cycle de pullulation à cause de la reproduction exponentielle du ravageur.

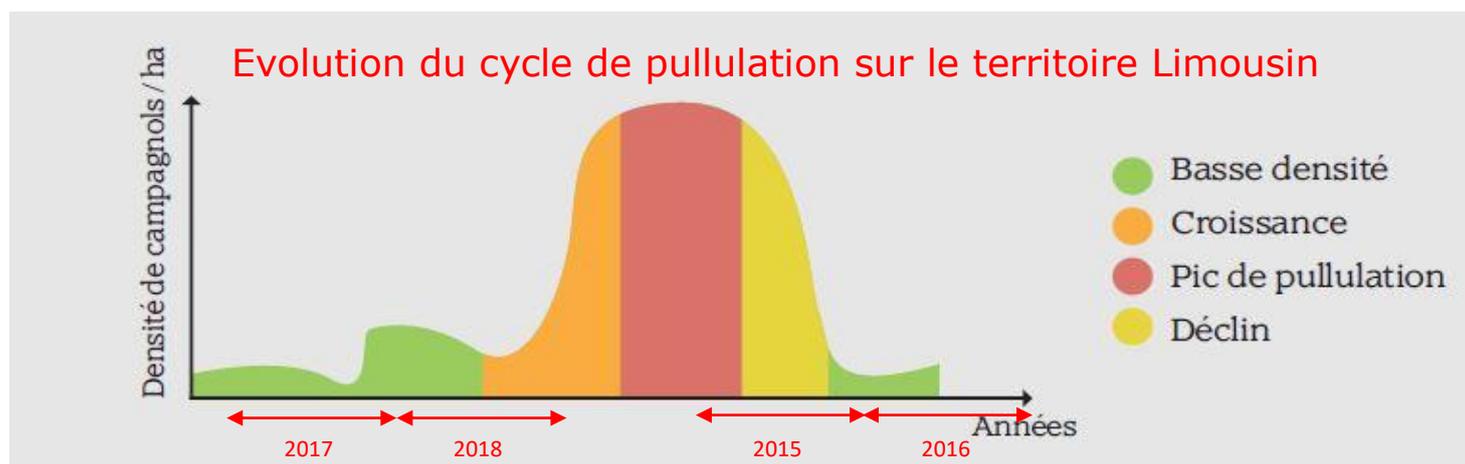
**Seuil indicatif de risque** : La présence de quelques foyers par parcelle constitue déjà un seuil de nuisibilité. Dès l'apparition de tumuli frais et de galeries, les campagnols provoquent de nombreux dégâts par la terre qu'ils rejettent dans l'herbe et par la détérioration du sol qu'ils provoquent avec leurs galeries.

On peut estimer que le seuil est atteint dès lors que l'on dépasse un nombre d'individus/ha compris entre 50 et 100.

### Evaluation du risque zone Nouvelle-Aquitaine

La situation sanitaire relevée par les observations de la période post-fauche 2019 conclut sur une présence de campagnols terrestres à des densités relativement faibles (à l'exception de certaines zones comme le canton de Juillac). Néanmoins, une reprise d'activité fouisseuse est à prévoir avec l'arrivée de l'automne. **Un pic de pullulation est possible dès cet automne sur une majeure partie du territoire Limousin.**

Il convient donc de rester prudent et d'observer très régulièrement les prairies.



Comme l'indique ce graphique représentant le cycle de pullulation du ravageur, la période est favorable à un nouveau pic de pullulation. Il faut rester vigilant.

- **Limiter les effets du campagnol dans le temps :**

Ce chapitre est consacré à la présentation d'outils qui permettent d'intervenir tout au long de l'année pour limiter ou diminuer les risques de pullulation de campagnols terrestres sur les prairies. **Il est important, quelle que soit la méthode utilisée de la réaliser en basse densité de population, en particulier pour la lutte chimique qui est interdite (car inefficace) lorsque le nombre d'intervalles occupés rapporté au nombre total d'intervalles observés dépasse un sur trois.** Il convient donc d'évaluer au mieux le niveau d'infestation de vos prairies. Ces techniques peuvent également être mises en place pour lutter contre le campagnol des champs.

## Mesures prophylactiques

Les pratiques agricoles ne permettent pas de détruire les ravageurs, mais contribuent à en limiter le développement ; elles s'inscrivent dans un processus de gestion à moyen et à long terme, quelles que soient les densités de populations :

- *Le travail du sol (labour) et rotation de cultures* : permet de détruire les habitats des ravageurs ainsi que leurs sources de nourriture.
- *Le piétinement par les troupeaux* : favorise la destruction des réseaux de galeries des campagnols et limite leur retour.
- *Le broyage des refus* : limite les zones de refuge, favorise la prédation naturelle et facilite l'identification du ravageur.
- *La sauvegarde et l'implantation de haies* : favorise l'habitat des prédateurs.
- *L'implantation de nichoirs et perchoirs à rapaces* : favorise la prédation naturelle et le développement des prédateurs.

## Les astuces du moment

La **lutte contre la taupe**, permet également de limiter le déplacement des populations de campagnols terrestres (ces derniers se servant régulièrement des galeries de taupes pour se déplacer).

Lors de cette période de mise à l'herbe, **la rotation rapide des troupeaux** sur les pâtures limite l'implantation de nouveaux foyers de campagnols par le piétinement des animaux. Appliquer le principe **du pâturage tournant**, avec un temps de séjour des troupeaux de moins de 7 jours et un chargement instantané d'au moins 15 UGB/ha.

Derrière le passage des animaux, on pourra favoriser la prédation en **broyant les refus** et en installant **des perchoirs**.

Le **piégeage** sur des parcelles avec peu de foyers actifs est un bon moyen de lutte à cette période. En effet, il est relativement simple de piéger les animaux situés sur le foyer, leur activité autour du nid étant réduite. Cette activité peut se combiner facilement avec une autre activité sur la parcelle (entretien de clôtures, taillage de haies...). **Un couple détruit peut représenter près de 100 campagnols en moins** sur l'année !



**Galerie effondrée par un pied de bovin**  
(Crédit Photo : GAILLARD O – FREDON LIMOUSIN)

## Campagnol des champs (*Microtus Arvalis*)

### • **Éléments de biologie :**

#### **Campagnol des champs (*Microtus arvalis*)**

##### **Éléments de biologie**

Le campagnol des champs est l'une des espèces de campagnol avec un taux de prolificité des plus importants, cependant son espérance de vie est d'à peine un an, et il est l'un des premiers maillons de la chaîne alimentaire.

Il se nourrit de plantes herbacées et de graines qu'il prélève à la surface du sol, mais il peut également se nourrir de racines et de radicelles de jeunes arbres.

Le parcellaire limousin rend cette espèce relativement discrète dans notre paysage agricole, en effet, le nombre important de haies et le temps passé par ce campagnol à l'extérieur de ses galeries pour se nourrir favorise la prédation par les petits carnivores et les rapaces.

## Attention à ne pas confondre campagnol des champs et campagnol terrestre.

La morphologie du campagnol des champs :

- Longueur tête et corps : 8-12 cm ;
- Poids : 15 à 50 g ;
- Pelage : dos brun jaunâtre à brun roussâtre. Ventre blanc grisâtre ;
- Tête : volumineuse arrondie. Oreilles, légèrement velues à l'intérieur, sont courtes mais émergent néanmoins du pelage ;
- Incisives : longues et légèrement courbes, larges de 0,5 mm chacune.



**Campagnol des champs**  
(Crédit Photo : José Manuel Benito)

Au niveau des dégâts engendrés, le campagnol terrestre fait des « taupinières », le campagnol des champs fait des petits trous de sorties reliés entre eux par un réseau de chemins en surface.

### • Dégâts

Contrairement au campagnol terrestre (cf photo page 4), le campagnol des champs va également s'attaquer au collet de l'arbre (**photo ci-contre**).

En prairie ou en céréales, ses dégâts sont caractérisés par des trous (pas de terre comme la taupe ou le campagnol terrestre) qui laissent deviner un réseau de galeries. Ces trous sont reliés en surface par des chemins où la végétation est mangée (**photo ci-dessous**). On remarque souvent la présence de petites déjections aux abords de ces trous.



**Dégâts de campagnols des champs sur céréales**  
(Crédit Photo : K.KOUBAITI – FREDON POITOU-CHARENTES)



**Dégâts de campagnols des champs sur pommier**  
(Crédit Photo : GAILLARD O – FREDON LIMOUSIN)

## • Observations du réseau

Le campagnol des champs a été plus observé, fin d'année 2018 et début 2019, que sur les périodes précédentes. En plus des observations faites par le réseau d'épidémiologie-surveillance sa présence est remontée sur de nombreux secteurs des 3 départements limousins. On peut penser que les conditions météorologiques de l'année 2018 lui ont été favorables.

**En territoire Aquitaine, aucune remontée de dégâts n'est faite pour cette période. En territoire Poitou-Charentes quelques attaques ont été observées sur des cultures fourragères dans le sud de la Vienne. Il est également fortement observé dans les bordures et fossés. Une vigilance est de mise pour prévoir d'éventuels dégâts lors des semis de céréales d'hiver.**

**Période de risque :** la période de risque s'étend sur toute la période de reproduction du campagnol c'est-à-dire de mars à novembre.

**Seuil indicatif de risque :** bien qu'il soit nuisible dès les premières apparitions, on peut estimer que le seuil est atteint dès lors que l'on dépasse les 200 individus/ha.

### Evaluation du risque

Le risque de dégradation des prairies reste minime en ce qui concerne ce rongeur, la surface des parcelles et la présence de haies ou de bois sont des facteurs limitant son développement. Il n'en reste pas moins que la perte de fourrages peut être assez conséquente lors d'une grosse attaque. Sa présence est plus problématique en productions de céréales, en luzernières (territoire Poitou-Charentes) ou en vergers (Corrèze, Deux-Sèvres, Dordogne, Lot et Garonne et Vienne...).

Le risque sanitaire pour les animaux et les hommes n'est pas à négliger non plus car le campagnol des champs, tout comme le campagnol terrestre, peut être vecteur de nombreuses maladies notamment l'échinococcose alvéolaire et la leptospirose.

Enfin, l'importance des populations de campagnols des champs peut jouer un rôle dans le développement des populations de campagnol terrestre. La présence d'anciennes galeries de campagnol des champs facilite en effet l'implantation du campagnol terrestre qui n'a plus qu'à nettoyer ces réseaux.

## Taube (*Talpa europea*)

### • Éléments de biologie

#### Rappel sur la morphologie

- Forme cylindrique de 15 à 20 cm de long (tête + corps)
- Queue courte (2.5 à 3 cm) d'un aspect écailleux avec quelques poils ; elle joue un rôle important dans le déplacement et la recherche de nourriture, et reste toujours en contact avec la partie supérieure de la galerie.
- Poids adulte de 60 à 120 gr.

#### Rappel sur l'habitat

- Prairies à sol meuble et frais.
- Lisières de bois.
- Forêts de feuillus.
- Apprécie moins les terrains travaillés mais peut s'y installer à partir des périphéries.
- Vit dans un réseau de galeries souterraines.
- **Animal peu sociable et vivant en solitaire**

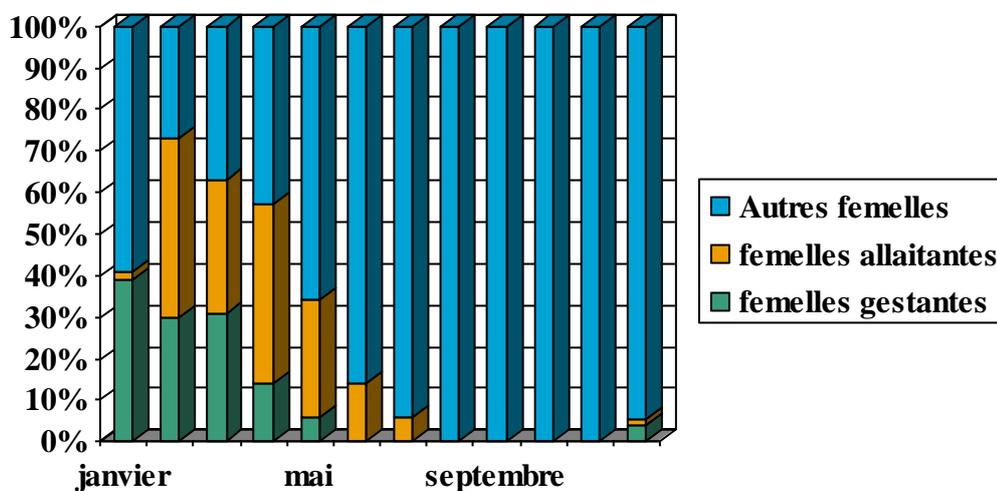


**Taube européenne**

(Crédit Photo : GAILLARD O – FREDON LIMOUSIN)

## Rappel sur la reproduction

Sa période de reproduction s'étend de décembre à mai. Sa gestation dure 28 jours. Le nombre de portée est d'une par an, exceptionnellement deux (de 2 à 4 petits par portée). En 6 à 8 semaines les jeunes atteignent leur taille adulte, ils sont alors émancipés et vont s'installer dans leur propre terrier. La taupe atteint sa maturité sexuelle à l'âge de 11 mois.



(Graphique issu d'une étude Franche-Comté)



**Taupinière**

(Crédit Photo : GAILLARD O – FREDON LIMOUSIN)

La taupinière se différencie du tumulus (campagnol terrestre) notamment grâce à :

- La présence de « boudins de terre » sur la surface de la taupinière (voir photo ci-dessus)
- Une galerie qui passe dessous la taupinière contrairement au campagnol qui évacue la terre à 45° et qui aura donc une galerie qui passe à côté du tumulus

Outre la différence entre les tumuli et les taupinières, la disposition de ceux-ci sont différents. Les taupes ont un réseau linéaire d'environ 250 m, ce qui engendre une disposition des taupinières de manière plus ou moins espacée. Tandis que les campagnols terrestres ont un réseau sous forme de nids d'environ 25 m<sup>2</sup>. La disposition des tumuli sera donc sous forme de « plaque » avec des tumuli qui peuvent se chevaucher.

## • Observation du réseau :

La taupe est toujours aussi régulièrement présente dans nos prairies. On observe un regain d'activité des taupes sur cette période, dû à sa période de reproduction.

**Période de risque** : Le risque de nuisibilité de la taupe est surtout important au printemps sur les prairies permanentes (période d'élevage des jeunes) tandis qu'à l'automne il concerne surtout les semis de prairies temporaires.

**Seuil indicatif de risque** : La présence de taupinières dans les parcelles constitue une nuisance même en petit nombre. Les monticules provoquent une altération des qualités des fourrages et des pâtures dès leur apparition, de plus ils peuvent engendrer une usure précoce du matériel. Ils peuvent également limiter la levée des prairies nouvelles.

### Evaluation du risque

La période hivernale a permis d'observer une faible activité de ce ravageur. Les précipitations printanières ont permis une reprise d'activité due à « l'émancipation » des jeunes nés durant l'hiver. On a ainsi pu observer une apparition de nombreuses taupinières avant les récoltes de fourrages. Les conditions météorologiques estivales, plus sèches, limitent son travail et ainsi l'apparition de taupinières.

### RAPPEL REGLEMENTAIRE : LUTTE COLLECTIVE CAMPAGNOLS

L'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone, énonce les modalités d'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre.

Cet arrêté s'applique également de façon limitative au campagnol des champs, au campagnol provençal, ainsi qu'au campagnol souterrain et au mulot sylvestre lorsqu'ils se trouvent mélangés aux espèces précitées.

L'arrêté définit les mesures de surveillance et les méthodes de luttés à mettre en place contre les campagnols, le type de produit utilisable, l'encadrement et la traçabilité des produits et les conditions d'utilisation des appâts.

Cet arrêté fixe aussi les nouveaux seuils de traitement (7,5 kg à l'hectare maximum), ainsi que le seuil d'infestation au-delà duquel les traitements ne sont plus autorisés (1/3 des intervalles occupés sur la totalité de la diagonale de comptage de la parcelle).

Seuls les appâts prêts à l'emploi distribués par les GDON, et encadrés par l'Organisme à Vocation Sanitaire reconnu dans les anciennes régions pour le domaine végétal (FREDON), sont autorisés pour la lutte collective contre les campagnols ; le traitement doit alors être consigné dans le registre phytosanitaire de l'exploitant. Durant les deux semaines après le traitement, un suivi constant doit être réalisé par l'applicateur, afin de vérifier l'enfouissement correct des appâts et de constater l'absence d'effets non intentionnels sur la faune non-cible.

Les différents produits que l'on trouve en vente libre sont souvent des « biocides », leur emploi est interdit sur les parcelles agricoles.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du texte réglementaire sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Lutte-contre-le-campagnol>

# Psyché des montagnes (*Oreopsyche angustella*)

## • Éléments de biologie :

Le mâle adulte est un petit papillon noir (**photo ci-contre**) qui vole le matin au soleil. La femelle ne ressemble pas à un papillon mais plutôt à une chenille et reste dans le fourreau. La chenille noire est cachée dans un fourreau de 11 à 15 mm de long. Le fourreau est constitué de débris de minéraux et végétaux réunis par des fils de soie.

Une fois l'œuf éclos, la chenille construit son fourreau qui, au fur et à mesure de la croissance de la larve, s'allongera et s'élargira. L'orifice à la base du cône permet à la chenille de sortir partiellement pour se nourrir et se déplacer.



**Mâle adulte psyché des montagnes**

(Crédit Photo : GAILLARD O - FREDON LIMOUSIN)

## • Cycle de reproduction :

Dès mi-juin à fin août, la femelle pond de 150 à 200 œufs qui éclosent moins d'un mois après. Les jeunes chenilles de l'année n'engendrent en général pas de dégât. De septembre à fin mars elles sont en repos hivernal. En avril de l'année suivante, les larves sortent de dormance pour se nymphoser à partir de juin.

### Cycle biologique

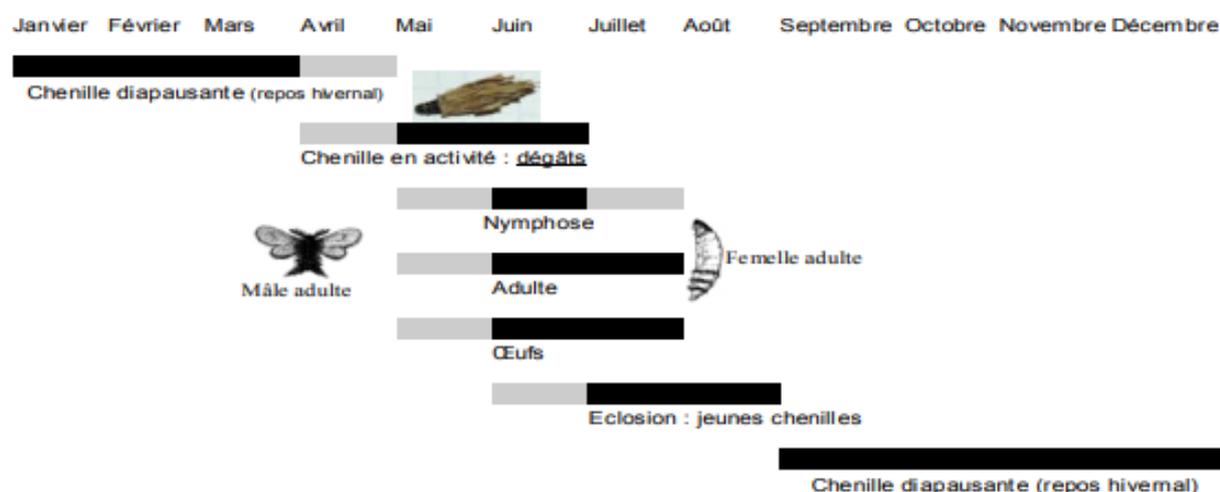


Schéma du cycle biologique issu du BSV prairie Auvergne n°12 d'avril 2011

## • Alimentation :

Les chenilles de ce papillon se nourrissent de différentes plantes basses mais surtout de graminées des prairies d'altitude. Les feuilles sont consommées, rongées par les bords.

- **Seuil indicatif de risque :**

Les chenilles se rassemblent en grand nombre au niveau du « front d'attaque » et des densités de 500 à 1000 chenilles par mètre carré sont souvent observées. Le front (photos ci-dessous) peut atteindre plusieurs centaines de mètres de long sur une largeur d'un mètre. Il avance lentement vers des zones encore indemnes détruisant sur son passage les graminées. Cette progression varie en fonction des conditions météorologiques : les chenilles sont très actives durant les périodes chaudes et ensoleillées.

- **Dégâts :**

Une seule parcelle a été observée au mois de mai sur le réseau Nouvelle-Aquitaine. Elle se trouve sur la commune de Gentioux en Creuse. Au vu du cycle biologique du ravageur les dégâts pour les parcelles alentours sont désormais écartés pour cette année. Il faut cependant maintenir une vigilance importante au printemps 2020 afin de pouvoir intervenir dès les premiers signes d'apparition du ravageur.



Zone indemne

Zone de front

Zone ravagée

**Dégâts de psyché des montagnes**

(Crédit Photo : GAILLARD O – FREDON LIMOUSIN)



**Prairie mangée par des psychés des montagnes**

(Crédit Photo : GAILLARD O – FREDON LIMOUSIN)

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Prairie / Edition Zone Limousin sont les suivantes :** FREDON PC, FREDON LIMOUSIN, FDGDON 87, FDGDON 64, FDGDON 47.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. L'Etat dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*